



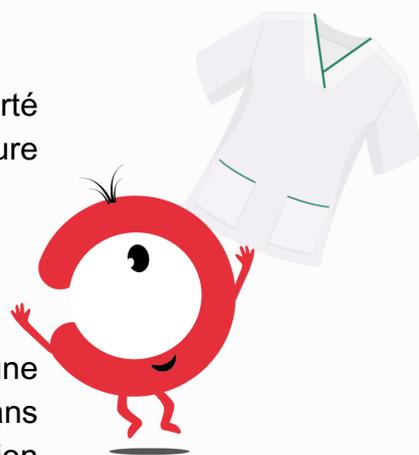
FO améliore vos conditions de travail !

Nouvelle procédure pour les EPI

Lors de l'instance FSSSCT du 6 mars 2024, le syndicat FO a alerté sur la problématique des tenues de travail (EPI). Une procédure s'appliquant à tous les établissements a été demandée :

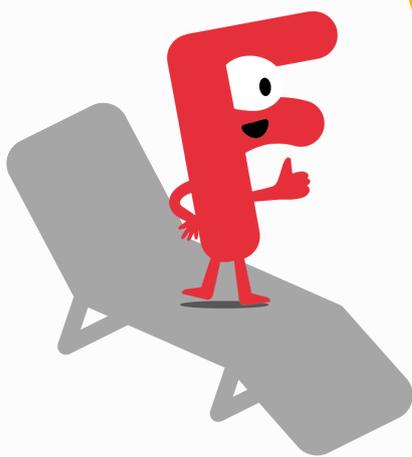
- Une dotation adaptée à chaque cadre d'emploi.
- La temporalité des commandes.
- Un tableau de correspondance des tailles.

FO a œuvré avec le service de prévention. Face à l'urgence, une procédure est en cours d'acheminement pour expérimentation dans les établissements. Elle sera néanmoins présentée pour validation lors de la prochaine instance.



Des nouveaux fauteuils de repos pour les agents de nuits

Des agents nous ont alertés quant au mauvais état, à l'inconfort ou au manque de fauteuils relax mis à disposition par la collectivité pour le personnel de nuit. Très rapidement, le syndicat FO s'est rapproché du service prévention qualité de vie au travail pour faire remonter cette problématique. Suite à notre intervention, une commande est déjà enclenchée pour certains établissements. Pour les autres, un état des lieux est en cours et FO veillera à ce que tous les agents de nuit puissent bénéficier des meilleures conditions de travail.



Pour toute question sur ces sujets, n'hésitez pas à contacter l'équipe FO du CCAS, au 05 81 91 77 33

FO TOULOUSE MÉTROPOLE & CCAS

Adresse : 7 avenue PARMENTIER 31200 - TOULOUSE
Métro ligne B : Station CANAL du MIDI
Téléphone : 05.81.91.77.33
Mail : fo.tm-ccas@toulouse-metropole.fr

Site internet : www.fo-toulousemetropole-ccas.com
Facebook : @toulousemetropole - Instagram : fotmccas

